

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL DES ELEVES DE 2^{nde} PRO SAPAT

Année scolaire 2023-2024

Des **PFMP** : Périodes de Formation en Milieu Professionnel (ou stage) font partie intégrante de la formation. Elles contribuent à l'acquisition de compétences professionnelles et participent à la délivrance du diplôme. Leur réalisation est par conséquent **obligatoire dans leur intégralité** et déterminante, tant pour le passage en classe supérieure que pour la présentation aux examens. Les PFMP non réalisées (**excepté motif grave et justifié**) doivent être **rattrapées uniquement pendant les vacances scolaires**. Si au 15 mai de l'année de passage des épreuves terminales les PFMP n'ont pas été réalisées en totalité, l'information est transmise au Président de Jury d'examen qui peut décider de la **non délivrance du diplôme**.

L'apprenant et sa famille sont responsables de la recherche de structures d'accueil. Il est impératif de signer une convention de stage, impliquant l'élève et sa famille, la structure d'accueil et le lycée, **au plus tard 15 jours avant** le début de chaque période.

Objectifs :

Les PFMP ont pour objectifs :

- La découverte des réalités professionnelles
- La mise en œuvre des enseignements, l'apprentissage de savoir-faire pratiques
- L'apprentissage d'un savoir être spécifique répondant aux exigences du monde professionnel, respect de l'éthique, des consignes, travail en équipe...
- L'apprentissage de l'autonomie
- Le développement des capacités d'observation et de compréhension de situation concrètes.

Période de 2 semaines consécutives dont 1 semaine prise sur les vacances scolaires dans le secteur de la petite enfance.

Remarque : ce stage peut, à défaut, être réalisé dans le secteur du service à la personne auprès des personnes âgées dépendantes, personnes en situation de handicap ou malades **UNIQUEMENT** si le stage n'a pas été trouvé dans le secteur de la petite enfance.

Période de 3 semaines consécutives sur le temps scolaire en juin, **OBLIGATOIREMENT** dans le secteur de la petite enfance.

PFMP en Petite Enfance

Lieux de formation possibles en milieu professionnel	Ecoles maternelles, multi-accueil, micro-crèches, crèches, haltes garderies, maisons d'assistantes maternelles, pouponnières, centres de vacances pour enfants ou famille, service maternité ou pédiatrique d'un hôpital ou d'une clinique...
Activités à effectuer	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la restauration des enfants : préparation et distribution des repas, élaboration des menus - Surveillance de la cantine, de la récréation, de la sieste. - Aide à l'habillage, au déshabillage, au lavage des mains et au passage aux toilettes. - Aide à la mise en place d'activités, d'ateliers. - Préparation à la sieste - Animation : préparation, organisation de jeux, accompagnement - Participation à l'encadrement d'ateliers, d'activités et de sorties - Entretien des locaux - blanchisserie

PFMP auprès des publics fragiles (personnes âgées dépendantes, personnes en situation de handicap ou malades)

Lieux de formation possibles en milieu professionnel	EHPAD (maisons de retraite), RPA (résidence privée pour aînés), foyer de vie...
Activités à effectuer	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration - Blanchisserie - Entretien des locaux